



## AVIS PUBLIC

### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 550-2012-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 550-2012**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Pierre-De Saurel, le Conseil de la Municipalité de Saint-David a adopté, lors d'une séance tenue le 8 octobre 2019, le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de concordance numéro 550-2012-04 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 ».

Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement aura lieu le mardi 5 novembre 2019, à 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, située au 16, rue Saint-Charles à Saint-David. Le projet de règlement numéro 550-2012-04 modifiant le règlement de zonage numéro 550-2012 a pour objet de mettre à jour les dispositions relatives aux plaines inondables, conformément à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* adoptée par le gouvernement du Québec.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que le jeudi, de 10 h à 18 h.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-David, ce 17<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

Sylvie Letendre, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière